

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

carafom active

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

## Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient sulfonate d'alkylbenzène de sodium; hydroxyde de sodium; méta-silicate de disodium

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.  
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mixture

#### Composants dangereux

##### hydroxyde de sodium

No. CAS	1310-73-2			
No. EINECS	215-185-5			
Numéro d'enregistrement	01-2119457892-27			
Concentration	>= 0,5	< 2		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Met. Corr. 1	H290		
	Skin Corr. 1A	H314		
	Eye Dam. 1	H318		

##### Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %

##### sulfonate d'alkylbenzène de sodium

No. CAS	68411-30-3			
No. EINECS	270-115-0			
Numéro d'enregistrement	01-2119489428-22			
Concentration	>= 1	< 10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale

## carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

### decan-1-ol, ethoxylated

No. CAS	78330-20-8			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Acute Tox. 4	H302			Voie d'exposition: orale
Eye Dam. 1	H318			

### sodium cumenesulfonate

No. CAS	15763-76-5			
No. EINECS	239-854-6			
Numéro d'enregistrement	01-2119489411-37			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Eye Irrit. 2	H319			

### métasilicate de disodium

No. CAS	6834-92-0			
No. EINECS	229-912-9			
Numéro d'enregistrement	01-2119449811-37			
Concentration	>= 1	<	5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Skin Corr. 1B	H314			
STOT SE 3	H335			

### Autres données

Texte officiel des phrases R, voir chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Eeau, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Autres données

Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

Aucune mesure particulière nécessaire.

## Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles  
TRGS 510

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### hydroxyde de sodium soude caustique

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 2 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite à courte terme 2 mg/m<sup>3</sup>

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Haut, OAWKT & AugeKT; NIOSH, OSHA

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

N'est pas nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

<b>État de la matière</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	jaune clair		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité</b>			
évaluation	Non applicable		
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Point d'éclair</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>température de décomposition</b>			
Remarque			
Remarque	non déterminé		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	env.	13,6	
température		20	°C
<b>Viscosité</b>			
<b>dynamique</b>			
Valeur	<	100	mPa.s
température		20	°C
<b>solubilité(s)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité et/ou densité relative</b>			
Valeur		1,09	g/cm <sup>3</sup>
température		20	°C
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Remarque	non déterminé		

## 9.2. Autres informations

<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	miscible en toutes proportions		

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

## propriétés explosives

évaluation non déterminé

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	>	6000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### decan-1-ol, ethoxylated

Espèces	rat		
DL50		300 à 2000	mg/kg

##### métasilicate de disodium

Espèces	rat		
DL50		1150	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### métasilicate de disodium

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

## **lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque Risque de lésions oculaires graves.

## **sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

### **Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### **Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### **Autres données**

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Indications générales**

non déterminé

#### **Toxicité pour les poissons (Composants)**

##### **sulfonate d'alkylbenzène de sodium**

Espèces Lepomis macrochirus

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

CL 50 1 à 10 mg/l  
Durée d'exposition 96 h

## decan-1-ol, ethoxylated

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)  
CL 50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition 96 h  
méthode DIN 38412, partie 15

## métasilicate de disodium

Espèces Poisson zèbre (*Brachydanio rerio*)  
CL 50 210 mg/l  
Durée d'exposition 96 h

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces *Daphnia magna*  
CE50 > 10 mg/l  
Durée d'exposition 48 h

### decan-1-ol, ethoxylated

CE50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition 48 h  
méthode DIN 38412, partie 11

## Toxicité pour les algues (Composants)

### sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces *Scenedesmus subspicatus*  
CE50 1 à 10 mg/l  
Durée d'exposition 72 h

### decan-1-ol, ethoxylated

Espèces *Scenedesmus subspicatus*  
CE50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition 96 h  
méthode DIN 38412, partie 9

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### decan-1-ol, ethoxylated

Espèces boue activée  
CE 10 > 5000 mg/l

### métasilicate de disodium

Espèces boue activée  
CE50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition 3 h

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses  
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.  
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

### Autres informations

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

# carafom active

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

## 5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques

## moins de 5 %: \*\*\*

agents de surface non ioniques

## Autres ingrédients \*\*\*

parfums, (R)-p-mentha-1,8-diène

## Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

## COV

COV (CH) 0,03 %

COV (CE) 0 %

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4  
Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3  
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2  
Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1  
Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A  
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2  
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

## abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

## **caraform active**

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 /  
CH

Date de révision:  
17.02.2021

Date d'impression  
23.01.23

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
ISO: International Organization for Standardization  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IMO: International Maritime Organization  
UN: United Nations  
EU: European Union  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.